

# Comité de suivi des fonds affaires intérieures FAMI - FSI - IGFV

Mercredi 12 octobre 2022

Direction générale des étrangers en France





### Introduction

# M. Éric JALON Directeur général des étrangers en France

2



### Comité de suivi des fonds affaires intérieures

Conformément à l'article 38 du règlement UE 2021/1060 portant dispositions communes 2021-2027, un comité de suivi est mis en place par l'Etat membre pour la mise en œuvre de tous les programmes de l'Union européenne.





### **Sommaire**

# 1. Approbation du règlement intérieur

- Composition
- Missions
- Organisation

# 2. Eléments présentés pour examen

- Présentation des programmes
- Mise en œuvre des programmes
- Communication et visibilité
- Respect des conditions favorisantes

# 3. Eléments présentés pour approbation

- Méthode de sélection des projets
- Critères de sélection des projets

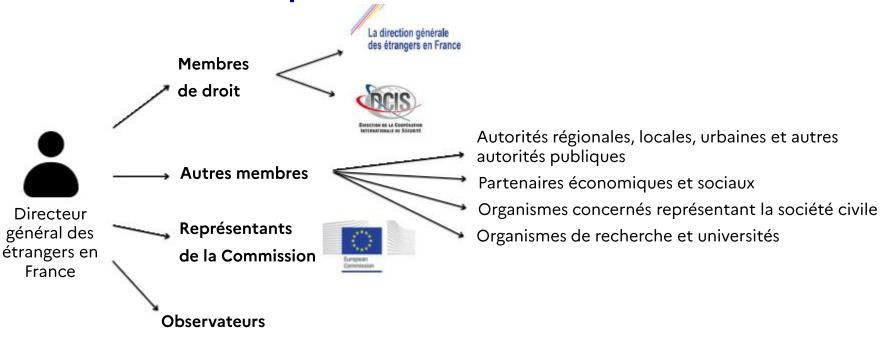
# 1 – Approbation du règlement intérieur

DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Égalité Fraternité



### Composition du comité de suivi



6

### Missions du comité de suivi

#### Le comité examine :

- · les progrès dans la mise en œuvre des programmes,
- · les problématiques rencontrées,
- la communication et la visibilité,
- autres points



#### Le comité approuve :

- la méthode et les critères de sélection,
- les rapports annuels de performance (RAP), le plan d'évaluation,
- les modifications des programmes.



### Organisation du comité de suivi

Quorum : la moitié des membres de droit présents

**Décision** : à la majorité des membres présents

Fréquence : a minima 1 fois par an

Obligations de confidentialité Absence de conflits d'intérêts





- 1 vote par membre du comité
- Présentiel : à main levée





- Visio: inscrire dans le tchat « contre » / « abstention »
- Audio: à voix haute



**ET DES OUTRE-MER** 

Comité Examen Approbation

# 2 – Eléments présentés pour examen

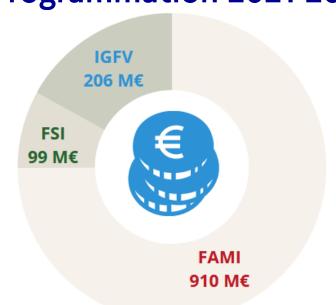
### Présentation des programmes Programmation 2021-2027



DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Egalité Fraternité





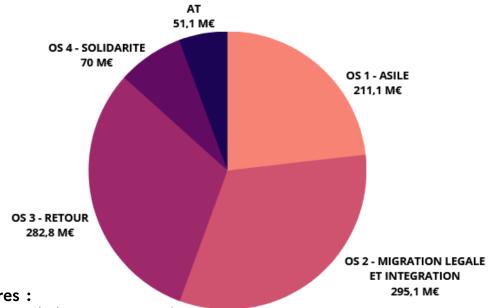
11

Comité

Examen

**Approbation** 

### Répartition financière par objectif spécifique FAMI



- Obligations réglementaires :
- OS 1 Asile: minimum 15% de la programmation
- OS 2 Migration légale et intégration : minimum 15% de la programmation
- 6% d'assistance technique







211,1 M€ 23%



### Programme FAMI

#### **ASILE**

Renforcer et développer tous les aspects du régime d'asile européen commun, y compris sa dimension extérieure

<u>Types d'action éligibles</u> (liste non exhaustive): Premier accueil, projets santé, renforcement des capacités institutionnelles, coopération avec d'autres Etats membres, dématérialisation des procédures, formations











### **Programme FAMI**

### **MIGRATION LEGALE ET INTEGRATION**

Renforcer et développer la migration légale vers les Etats membres en fonction de leurs besoins économiques et sociaux, et promouvoir l'intégration et l'inclusion sociale effectives des ressortissants de pays tiers et contribuer à celles-ci

295,1 M€ 32%



Formations linguistiques, formation aux valeurs citoyennes, accompagnement vers l'emploi, accès aux soins, actions spécifiques en lien avec les besoins et le statut des BPI, mise en réseau des professionnels











282,8 M€ 31%





### Programme FAMI

#### **RETOUR**

Contribuer à la lutte contre la migration irrégulière et garantir un retour durable et une réadmission effective dans les pays tiers

<u>Types d'action éligibles</u> (liste non exhaustive): Création d'infrastructures d'accueil ou de rétention, développement et amélioration d'alternatives effectives à la rétention, proposition d'aide au retour volontaire, développement des SI, assistance juridique dans les CRA







Pledge 2022 70 M€ 8%





#### **SOLIDARITÉ**

Accroître la solidarité et le partage équitable des responsabilités entre les Etats membres, en particulier à l'égard des Etats les plus touchés par les difficultés liées à la migration et à l'asile, y compris par une coopération pratique

### Types d'action éligibles :

Relocalisation, réinstallation et admission humanitaire

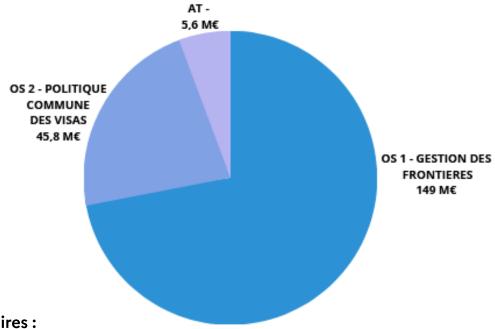






**Approbation** 

### Répartition financière par objectif spécifique IGFV



#### Obligations réglementaires :

- OS 2 Politique commune des visas : minimum 10% de la programmation
- 6% d'assistance technique













### **Programme IGFV**

#### **GESTION DES FRONTIERES**

Soutenir une gestion européenne intégrée efficace des frontières aux frontières extérieures

<u>Types d'action éligibles</u> (liste non exhaustive):

Dématérialisation des procédures, équipements d'exploitation aux systèmes d'information, dispositif de surveillance aux frontières













#### **POLITIQUE COMMUNE DES VISAS**

Soutenir la politique commune des visas pour faciliter les déplacements légitimes et prévenir les risques en matière de migration et de sécurité

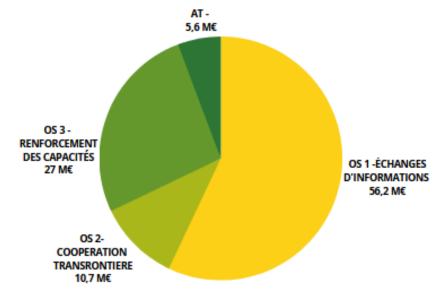
Types d'action éligibles (liste non exhaustive) : Formation des agents consulaires, dématérialisation des procédures, développement des infrastructures consulats, équipements liés au traitement des demandes de visas



Examen

**Approbation** 

### Répartition financière par objectif spécifique FSI



#### Obligations réglementaires :

- OS 1 Echanges d'informations : minimum 10% de la programmation
- OS 2 Coopération transfrontière : minimum 10% de la programmation
- 6% d'assistance technique



ET DES OUTRE-MER

Égalité Fraternité





Comité

Examen

**Approbation** 







### **Programme FSI**

#### **ECHANGES D'INFORMATIONS**

Améliorer et faciliter l'échange d'informations entre les autorités compétentes des Etats membres et au sein de celles-ci, et les organes et organismes de l'Union concernés et, le cas échéant, avec des pays tiers et des organisation internationales

### Types d'action éligibles :

Etudes, développements informatiques, formations, essais, achats d'équipements











10,7 M€ 11 % dont actions spécifiques (54 k€)





### **Programme FSI**

#### **COOPERATION TRANSFRONTIERE**

Améliorer et intensifier la coopération transfrontière, y compris les opérations conjointes, entre les autorités compétentes et au sein de celles-ci, en ce qui concerne le terrorisme et la grande criminalité organisée revêtant une dimension transfrontière

<u>Types d'action éligibles</u> (liste non exhaustive):
Patrouilles communes, équipes communes d'enquête,
opérations conjointes, opération du cycle EMPACT, achats
d'équipements

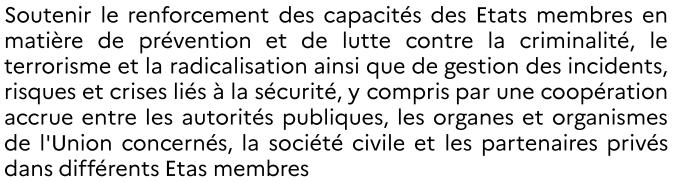




## Programme FSI

### RENFORCEMENT DES CAPACITES

27 M€ 27% dont actions spécifiques (1M€)







### <u>Types d'action éligibles</u> (liste non exhaustive) :

Formations, exercices de simulation, campagnes de sensibilisation, échanges de bonnes pratiques, actions de coopération avec les pays sources ou de transit de la criminalité





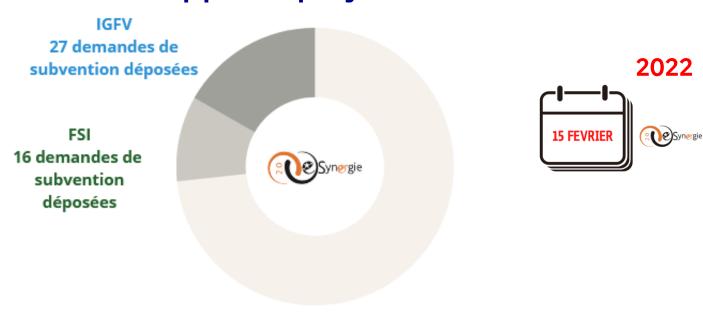
Comité

Examen

**Approbation** 

15 JUIN

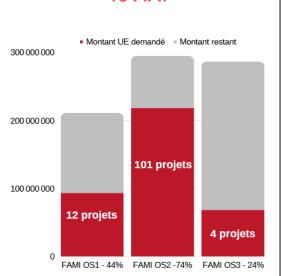
### Mise en œuvre des programmes Appels à projets 2021-2027



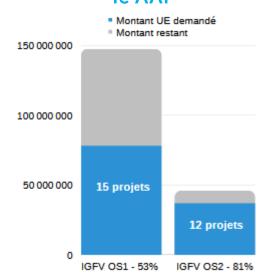
FAMI 118 demandes de subvention déposées

### Premiers appels à projets 2021-2027 15 février – 15 juin 2022

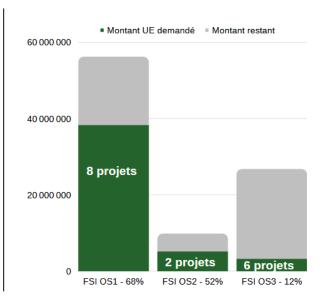
FAMI 2021-2027 1e AAP



IGFV 2021-2027 1e AAP



FSI 2021-2027 1e AAP







**Approbation** 

### Prochains appels à projets 2021-2027

**IGFV** 









DE L'INTÉRIEUR **ET DES OUTRE-MER** 



**Approbation** 

### Communication et visibilité





MINISTÈRE

Égalité Fraternité

DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER









MINISTÈRE

Égalité Fraternité

DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

### Respect des conditions favorisantes

29

Commande publique



 Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

(2000/C 364/01)

 Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées

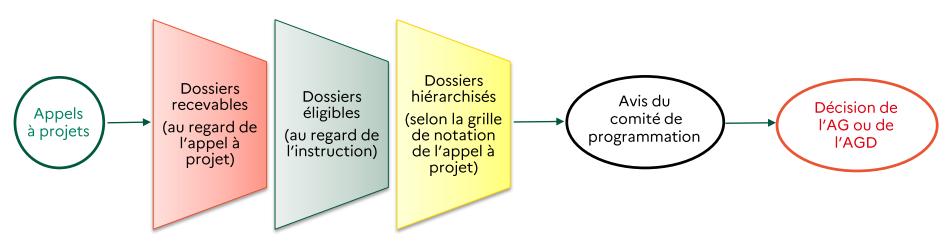




# 3 – Eléments présentés pour approbation



### Méthode de sélection des projets





# Critères de sélection des opérations FAMI

1

Absence de double financement européen

2

Valeur ajoutée européenne 3

Politique(s) publique(s)

4

Indicateurs

5

Montage financier du projet

ദ

Sulvi du projet par le porteur 7

Sulvi de public cible 8

Bonus (climat)



### Critères de sélection des opérations IGFV

1

Absence de double financement européen

2

Valeur ajoutée européenne 3

Politique(s) publique(s)

4

Indicateurs

5

Montage financier du projet

6

Sulvi du projet par le porteur 7

Transversalité

8

Bonus (climat et urgence)



12/10/2022



Comité

Examen

**Approbation** 

### Critères de sélection des opérations FSI

**ET DES OUTRE-MER** 

Absence de double financement

Valeur ajoutée européenne

Éligibilité et capacité du porteur

Éligibilité de l'opération

5

Montage du projet

6

Suivi du projet par le porteur

Montage financier du projet

Indicateurs

Bonus (climat et urgence)







Comité

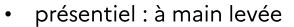
Examen

Approbation













- visio: inscrire dans le tchat « contre » / « abstention »
- audio: à voix haute



**ET DES OUTRE-MER** 



### Merci de votre attention

@ fonds-ue-dgef@interieur.gouv.fr dcis-fsi@interieur.gouv.fr





# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Liberté Égalité Fraternité

Direction générale des étrangers en France

